



Une voiture qui est co propriétaire et pouvoir sans debarrasser

Par **cabilou34**, le **04/10/2011** à **21:25**

Bonjour,

Suite au décès de mon père j'ai récupéré la voiture qui est au nom de ma mère et de mon père. Cette voiture est rentrée dans la succession, qui vient d'être signée entre tant ma mère a été mise sous curatelle et c'est ma sœur qui a été désignée.

Ce véhicule je ne veux pas.

J'ai fait un courrier AR à ma mère et à la curatelle précisant que je ne voulais pas de ce véhicule.

Depuis je n'ai pas eu de réponse.

Ma question est : Comment puis-je me débarrasser de ce véhicule sans que j'aie de problème ?

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **21:30**

Il faut voir avec le partage de la succession à qui est le véhicule et si votre mère en est usufruitière.

Par **cabilou34**, le **04/10/2011** à **21:47**

Ma mère est usufruitière du véhicule, elle a 89 ans, ne conduit pas et elle est sénile. Donc pour ma mère, le véhicule n'a aucun intérêt.

Donc la seule responsable, c'est ma sœur qui est curatrice et qui ne s'occupe pas des finances.

de ma mere correctement Mais je voudrais me débarasser du vehicule juridiquement Car elle a un avocat est je veux faire les choses bien
On me conseil de faire un courrier a ma mère et a la curatelle en lui disant que si je n ai pas de nouvelle dans un mois je dépose le véhicule a l adresse de la carte grise et que j envoie les clefs et la carte grise a ma mere
Que me conseil vous?

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **21:49**

Peu importe l'age et l'état de votre mère, elle a l'usufruit du véhicule

[citation]On me conseil de faire un courrier a ma mère et a la curatelle en lui disant que si je n ai pas de nouvelle dans un mois je dépose le véhicule a l adresse de la carte grise et que j envoie les clefs et la carte grise a ma mere
Que me conseil vous? [/citation] de faire ce qu'on vous conseille (le courrier en LRAR)

Par **cabilou34**, le **04/10/2011** à **21:51**

Merci beaucoup